

# Lettre d'info

## Eau - Assainissement

CHANGEMENT AU  JANVIER 2020

EAU POTABLE ET

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



La commune de SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX


Intègre le Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement

Rive droite de la Dore pour les compétences Eau potable

Et Assainissement collectif.

Pour toutes questions relatives à l'eau potable et l'assainissement collectif sur votre commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, nous vous prions de bien vouloir contacter :

**Maison de l'eau**  
**SIEA Rive droite de la Dore**  
**15 route de l'école**  
**Le bourg**  
**63300 DORAT**

 04 73 53 66 47

 [siea-dorat@orange.fr](mailto:siea-dorat@orange.fr)

L'équipe du Syndicat Eau et Assainissement Rive droite de la Dore



**De gauche à droite, à l'arrière :**

Thomas BILISARI (Agent polyvalent), Raphaël MAMBIÉ (Responsable des services techniques), Sandra CARRIAS-EGRAUD (Adjointe de direction, carrière, comptabilité), Guillaume DAUPHANT (Directeur).

**De gauche à droite, sur l'avant :**

Michel BOURGEOIS (Délégué commune DORAT), Jacques COUDOUR (Vice-président), Guy PRADELLE (Président), José MARQUES (Délégué commune PASLIERES), Ludovic DASSAUD (Délégué commune NOALHAT).

**Absent sur la photo :** Gaëtan FRADIN (Agent polyvalent), Yvette DA-SILVA (délégué commune DORAT).

EDITO du Maire de SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX

Mes chers concitoyens,

Les conditions climatiques que nous avons subies ces derniers mois nous ont fait ressentir combien la gestion de l'eau est devenue une priorité pour les prochaines années.

Notre très vaste commune possède un important réseau d'alimentation, distribuant l'eau à partir de plusieurs captages, qui est devenu vieillissant. De nombreuses fuites, souvent très difficiles à localiser en l'absence de cartographie et compte tenu de la géographie de la commune, causent une grande perte en eau potable.

Par ailleurs, les normes de potabilité de l'eau ne cessent d'évoluer vers une gestion drastique de la ressource.

Enfin, l'échéance d'une délégation de l'eau et l'assainissement en 2026 au profit de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ainsi que la proximité avec la commune de Paslières, ont conduit le conseil municipal à engager un rapprochement avec le Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement (SIEA) Rive droite de la Dore.

Basé à Dorat le SIEA s'occupe de la distribution d'eau sur les trois communes de Paslières, Dorat et Noalhat ; ainsi que de l'assainissement collectif de Paslières et de Dorat puisque Noalhat ne dispose pas d'assainissement collectif.

Cet organisme présente tous les gages de sérieux et d'exemplarité dans le traitement de la gestion de l'eau et de l'assainissement dans son secteur.

Après une phase d'étude et de récolement des différents réseaux menée par le Syndicat en collaboration avec le personnel communal sous la houlette de Marc BONNOT, il est maintenant temps de s'engager officiellement vis-à-vis de lui.

Par délibération n° 45/2019 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le conseil municipal a acté le transfert de sa compétence en la matière au profit du SIEA Rive droite de la Dore.

Les différents points abordés dans cette édition vous permettront de comprendre le processus qui va s'enclencher à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, ce qui va changer (ou ne pas changer).

Je remercie tous les acteurs de cette opération, notamment Guy PRADELLE, Président du SIEA, et Guillaume DAUPHANT, responsable des services, qui ont su montrer écoute et disponibilité pour que cette opération soit menée à bien.

Serge FAYET

## Ce qui change

➤ Un lieu d'accueil unique.

Maison de l'eau  
SIEA Rive droite de la Dore  
15 route de l'école  
Le bourg  
63300 DORAT

Pour toutes questions relatives à **l'eau potable** (Factures, relevés d'index, changement de propriétaire, changement de locataire, devis, branchement, fuites etc...) ou à **l'assainissement collectif** (égouts bouchés sur le domaine public, demande de raccordement, contrôle vente, etc...).

Par téléphone :

Lundi 9h00-19h00 ; mardi 9h00-17h00 ; mercredi 9h00-17h00  
Jeudi 9h00-17h30 ; vendredi 9h00-16h00

Accueil au public :

Mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

➤ Afin de solder les consommations 2019, une facture vous sera envoyée par le SIEA Rive droite de la Dore en janvier 2020 correspondante à l'année écoulée sur la base d'une estimation. À compter de l'année 2021, les factures seront envoyées en janvier et un acompte sera probablement mis en place en cours d'année.

## Ce qui ne change pas

➤ Règlement des factures

Pour tous les abonnés au service eau et assainissement collectif, le règlement des factures s'effectuera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, seulement auprès de la trésorerie de THIERS.

Coordonnées :

Centre des finances publiques  
Trésorerie de Thiers  
Avenue du Bon Repos, 63300 Thiers

Horaires :

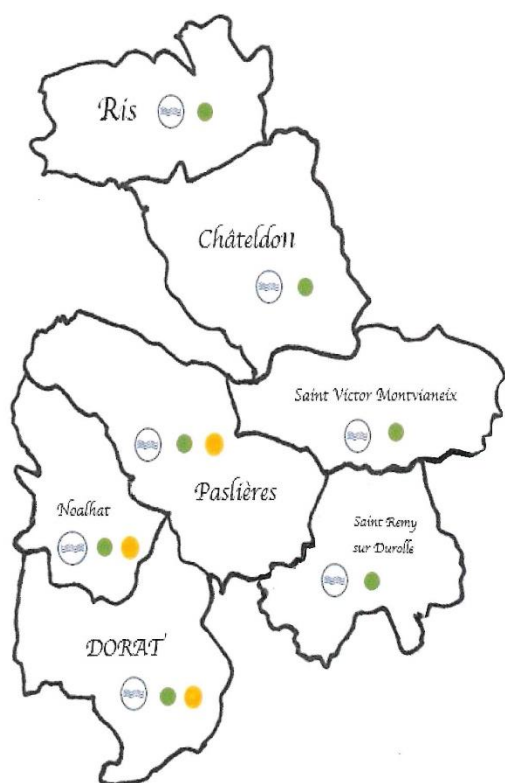
**Ouvert** Lundi de 13h30 à 16h00  
Mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00  
Mercredi de 8h30 à 12h00  
Jeudi de 13h30 à 16h00  
Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00




➤ Le prix de l'eau et de l'assainissement collectif, part fixe et part variable ne sont pas modifiés en 2020.

Les agents chargés du secteur :

Mickaël et Olivier seront toujours vos intervenants durant l'année 2020, ils procéderont aux réparations, relèves compteurs, contrôles des éléments techniques etc...

➤ Travaux et réparations effectués en régie. L'intégration de la commune dans le SIEA rive droite de la Dore, va permettre de professionnaliser et de mutualiser les compétences. Le syndicat est une collectivité territoriale sans délégation des services aux sociétés privées.



-  Communes concernées pour l'eau potable
-  Communes concernées pour l'assainissement collectif
-  Communes concernées pour l'assainissement non collectif



**À partir du 01/01/2020**

**À NOTER**

En cas d'urgence

ASTREINTES  
de la régie  
24h/24

**ASTREINTE 24h/24h et 7J/7J**

**04 73 53 66 47**

**1 pôle montagne** (Pour les communes de SAINT REMY SUR DUROLLE et SAINT VICTOR Montvianeix)

**2 pôle plaine** (pour les communes de DORAT, PASLIÈRES, NOALHAT, RIS, CHÂTELTON)